



DÉCLARATION COMMUNE FO LCL- CFDT



En date du 19 janvier 2023, l'intersyndicale CFDT LCL et **FO LCL** vous a adressé un courrier dans lequel elle demandait la réouverture de la négociation salariale.

Cette demande était légitimée par la forte mobilisation constatée le 17 janvier 2023 et justifiée par les prodigieux résultats engrangés par LCL grâce à l'investissement sans faille des salariés.

Vous avez répondu à ce courrier par une lettre dans laquelle vous repreniez le calendrier de la négociation salariale ainsi que les mesures finalement accordées. Concomitamment, vous avez également annoncé à l'ensemble des salariés, par un « LCL en direct », des mesures complémentaires. Mais vous n'avez pas accédé, ni même répondu, à notre demande de réouverture de la négociation.

Ces mesures, le Comex les a décidées seul, sans négociation, ni même concertation, avec les organisations syndicales représentatives.

Le Comex considère comme des avancées les maigres concessions qu'il a faites. Ces concessions sont le fruit, encore une fois, de la grève massivement suivie du 17 janvier. Les salariés que nous représentons ne peuvent se contenter de ces quelques peccadilles et vivent très mal, par exemple, la proposition du Comex de les endetter avec un prêt, fut-il à taux zéro. Au lieu de les apaiser, ces mesurette n'ont fait qu'attiser leur colère. Pour preuve, depuis la parution du fameux « LCL en direct », 4.000 CLP, à ce jour, ont souhaité apporter leur soutien à la demande de réouverture de la négociation salariale, par la signature de la pétition lancée le 24 janvier dernier.

Par ces actions, les salariés, acteurs et artisans des résultats de LCL, réalisés dans des conditions de travail devenues extrêmement difficiles vous disent qu'ils attendent une vraie reconnaissance.

C'est pourquoi, au-delà de la proposition de rencontre avec Michel Mathieu que nous accueillons comme toute favorablement, l'intersyndicale CFDT LCL et **FO LCL** vous demande solennellement de rouvrir la négociation salariale et d'aller chercher un mandat auprès du Comex pour obtenir une PPV vraiment conséquente pour tous ainsi qu'une augmentation générale.

La CFDT LCL et **FO LCL** restent mobilisées dans l'intérêt des salariés qu'elles représentent et demeurent attachées à la négociation, source « *d'unité collective de l'entreprise* » et soucieuses « *de préserver la qualité du dialogue* » dans le respect et « *l'écoute des salariés* ».



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05 / 06
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

